



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation de solidarité

Question écrite n° 7977

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la modification des conditions d'attribution de l'allocation de solidarité spécifique. Il souhaiterait être informé de l'impact de cette mesure sur le nombre de bénéficiaires de cette allocation destinée à venir en aide aux populations en difficulté, notamment aux chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits ou à des personnes ayant très peu travaillé. Il souhaiterait également savoir de quelle majoration pourraient bénéficier les personnes indemnisées en allocation spécifique de solidarité quand elles justifient 160 trimestres de cotisations aux régimes d'assurance vieillesse et à quelle date cet avantage pourrait leur être accordé.

Données clés

Auteur : [M. Louis de Broissia](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7977

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4725

Question retirée le : 5 octobre 1998 (Fin de mandat)